

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 30 octobre 2007 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Colette Henriet, Philippe Doussot, Philippe Tisserand, Alain Roset.

Absents : Pascale Dard (procuration à Jean-Luc Guillaume), Daniel Moine.

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

* Accès à Moncley

Suite aux travaux de construction du pont sur la ligne LVG, la commune de Moncley doit prendre un arrêté pour fermeture de la route pour une période de 2 à 3 mois. L'information sera relayée le moment venu.

* Date à retenir

11 novembre : cérémonie au monument aux morts.

09 décembre : repas des seniors.

* Arbres fragilisés

Deux arbres fragilisés ont été abattus par ONF rue des Anciennes Ecoles, les billes seront vendues, le bois à façonner reviendra à la mairie.

* Affouages

Plusieurs affouagistes ont signalé des vols de bois, il leur est conseillé de porter plainte à la gendarmerie et recommandé d'enlever le bois façonné rapidement.

* Eau

Une analyse d'eau a eu lieu le 2 octobre au réservoir ainsi qu'à l'atelier municipal : les résultats sont conformes, la turbidité est de 0,2.

* ONF information

Départ de M. Aufray et arrivée de M. Llorca.

Une demande de subvention avait été faite pour le dé-pressage de deux parcelles pour une surface de 11,8ha, ONF a répondu qu'il n'y a plus de subventions.

* **Sortie de propriété sur la RD8 M. Allier** a déposé une demande de modification de sa sortie sur la RD8, cette modification a été acceptée par les service de

l'équipement ; Suite à ce projet et aux travaux sur le réseau d'eau une réorganisation de la distribution du secteur devra être engagée

* **Comité des Fêtes**

- Repas Portugais : bonne fréquentation avec 120 participants.
- Prochaine assemblée générale le 6 novembre afin de pourvoir au poste de trésorier (Remplacement de C. Pernot n'habitant plus Chaucenne). A l'ordre du jour le bilan de l'année et les projets à venir.
- Le 2 décembre sortie au marché de Noël de Kayzersberg et Rikwihr, participation 5€ pour les Chaucennois, 8€ pour les extérieurs.
- Le 22 décembre goûter/spectacle avec les enfants.
- Janvier : assemblée générale pour le renouvellement de trois postes.
- Illuminations de Noël : deux nouveaux lampadaires seront équipés; le comité de fêtes fera une proposition pour les nouveaux emplacements.

* **Parcelle pour future rhizosphère**

L'acte de vente a été signé chez Maître Lucio à Marnay, cette parcelle était propriété de la Safer et se situe dans le prolongement des lagunes actuelles.

* **Conseil d'école**

Election de parents d'élèves : bonne participation des parents.

Effectifs 2007 / 2008 :

Au 15 octobre 2007 : maternelle de Chaucenne

55 élèves : 27 en petite section, 9 en moyenne section, 19 en grande section.

Attendu 2008 : 50 élèves.

Au 15 octobre 2007 : primaire 101 élèves

Audeux : 19 CP, 6 CE1, 14 CE1 + 10 CE2.

Noironte : 5 CE2, 18 CM1, 29 CM2.

RASED : réseau aide enfants en difficulté : CP et CE1 aidés en priorité, intervention à la demande des enseignants ou des parents.

Projets :

- 28 juin fête du sport à Audeux.

- Chaucenne : cirque, visite d'une caserne de pompiers, visite d'une classe de maternelle des Tilleroyes.

- Audeux : piscine pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

- Noironte : correspondance avec une école du Burkina Faso.

L'APE fait un don de 3000€ issu de l'opération brioches et des intérêts du compte rémunéré.

Accueil d'une étudiante préparant le CAP petite enfance du 26/11 au 30/11/2007.

* CCAS

Repas des anciens en préparation et projet de cadeau aux plus de 70 ans.

M. Garny traiteur a été retenu, attente de ses propositions.

Projets financés en 2007 :

- **Ticket solidaire de transport** : il s'agit d'aider Rmistes et chômeurs à se déplacer par le biais des transports Ginko et à les encourager à utiliser les transports collectifs.

Un ticket pour essai, 10 tickets sont ensuite proposés : sur 18 personnes contactées 9 ont fait la demande.

- financement **d'une participation à un stage de formation aux premiers secours** (AFPS) ouvert à tous. Cinq personnes bénéficieront d'une participation de 25 € sur un coût de 54 €/l'inscription.

Bilan du voyage à la Maison de la réserve : beaucoup d'intérêt de la part des Chaucennois pour cette réhabilitation de différentes zones humides à Labergement Sainte Marie. Bonne prestation des intervenants.

* Halte-garderie

Nouveau contrat " Enfance jeunesse " à signer par le Maire avec la CAF pour une durée de 4 ans.

Le contrat « Enfance jeunesse » regroupe à présent deux contrats complémentaires :

- Engagement SIVOM pour les 6/ 18ans.

- Contrat enfance pour les 0 / 6 ans.

Pour la halte garderie, choix de l'année 2006 pour les indicateurs (Nombre d'heures réalisées et coût horaire de fonctionnement). Il était en 2006

7€29/l'heure pour 3741 heures d'enfants gardés; la moyenne autorisée étant de 7€22.

Actuellement la CAF assure un produit de 3 €76 / heure /enfant gardé.

La CAF apporte, en moyenne, 2 €76 en complément des 1 € (redevance moyenne) réglé par les parents.

La participation au fonctionnement sera donc d'un montant maximal de 3810 € pour 2007, 3760 € pour 2008, 3710 € pour 2009 et 3660 pour 2010. Le désengagement est progressif.

Délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat enfance pour 4 ans, avec participation comme indiqué ci dessus.

Vote pour à l'unanimité.

Visite du médecin PMI du Conseil Général suite à notre projet d'équipement de la cour et de l'escalier, avis favorable de sa part.

*** Demande de la commune de Serre les sapins**

Le Maire de la commune de Serre les sapins sollicite les communes voisines pour une participation au coût de fonctionnement de la crèche de Serre en fonction du nombre d'enfants inscrits de chacune de ces communes et des montants restant à charge de la collectivité.

La position de Conseil Municipal est la suivante : la commune de Chauenne assure déjà un service similaire par le biais de la halte-garderie "Les Coccinelles" et souhaite mobiliser localement ses moyens. Une participation à une autre structure serait de nature à fragiliser la fréquentation de notre site et pourrait conduire à la mettre en péril. D'autre part, de nombreux enfants extérieurs à Chauenne fréquentent la halte de Chauenne sans qu'une refacturation soit appliquée. La commune comprend la demande de Serre les sapins mais ne s'engagera pas dans le fonctionnement de la structure "les Krokinous" tant que la Halte garderie "les Coccinelles" assurera le service petite enfance à Chauenne.

Délibération : Vote pour cette proposition à la majorité.

*** Biens vacants**

Un certain nombre de biens dont les impôts fonciers ne sont plus honorés ont été répertoriés, il s'agit des propriétaires suivants :

-M. Vasselet Raoul, propriétaire à Laya des parcelles ZC70 et ZC71 pour 0a97 et 0a23.

-M. Raguet Pierre, propriétaire de la parcelle ZC48 pour 23a30.

-M. Renard Henri, propriétaire des parcelles ZC68 pour 1a61 et ZC69 pour 0a39.

-M. Siruguet Séraphin, propriétaire des parcelles ZA130 pour 3a26 et ZC131 pour 23a84.

-M. Siruguet Désiré, propriétaire des parcelles ZA27 pour 14a70.

Un affichage des biens est effectué et le cadastre est interrogé pour savoir si des ayants droit se sont manifestés.

Délibération : pour le démarrage de la procédure. Vote pour à l'unanimité.

*** Aménagement foncier**

Suite à la dernière enquête publique, les remarques des propriétaires ont été consignées dans les registres (travaux connexes, parcellaires...); une réunion de travail a été proposée par le géomètre le 23 octobre pour un traitement, à l'amiable, entre les personnes qui avaient déposé des réclamations.

A l'issue de cette réunion un certain nombre de points ont été traités positivement.

Toutefois quelques points non pas trouvés de solutions à ce jour :

- Travaux connexes : le bureau d'étude spécialisé hydraulique avait donné un avis défavorable sur la zone des 'Combottes' ; aucun exutoire n'existant

actuellement sur cette zone exclue du remembrement, le géomètre avait proposé de créer un fossé dans ces parcelles afin de rejoindre celui qui longe la RD8.

Malgré une réunion préparatoire et la réunion du 23 octobre avec le géomètre, les propriétaires concernés ont refusé cette solution. Le bureau d'études donne un avis défavorable pour les travaux connexes (fossés) sur le secteur tant qu'il n'y a pas de solution pour l'exutoire.

Aménagement des rives de la Lanterne : bande enherbée le long de la Lanterne :

- La Safer a vendu à RFF les terrains (secteur entre la lagune et Emagny).
- Secteur Jéricho : après analyse, une proposition de contournement par la rive droite, avec acquisition, sur le stock foncier de RFF, pour les propriétaires de Jéricho d'une parcelle le long de la propriété est formulée.
- Fonctionnement futur de cette zone enherbée : celle-ci est destinée à un usage agricole et à l'entretien des rives; elle est située entre la lagune et Emagny.
- Présentation d'une proposition de convention entre la commune et les riverains propriétaires et leurs fermiers pour l'utilisation de cette bande. Quelques modifications y sont intégrées.

Délibération : pour la présentation de ce modèle de convention à la prochaine Commission Communal d'aménagement foncier.

Vote pour à l'unanimité.

* Lanterne et rhizosphère

La rhizosphère se trouvant en zone humide, la commune doit proposer des mesures compensatoires pour l'impact sur le milieu naturel; il en est de même pour RFF pour la traversée de zone Znief.

L'idée est de proposer un projet global d'aménagement, utilisant les mesures compensatoires des deux projets, le Cabinet Sinbio a été sollicité pour cette étude. Un rendez-vous a été pris avec le Conseil Général qui travaille aussi sur les mesures compensatoires RFF pour le Canton. Un autre rendez-vous sera pris avec Anne Petit, responsable environnement de RFF, l'idée étant de garder localement les moyens mis à disposition par RFF pour les mesures compensatoires et de proposer un projet global innovant.

* Règlement eau : proposition de modifications

Problème rencontré : pour des constructions neuves jusqu'à présent 50m³ d'eau étaient décomptés de la première facturation alors que ce volume est largement supérieur au besoin d'une construction. D'autre part, de plus en plus de ces nouvelles constructions sont destinées à la location et de ce fait le titulaire du contrat n'est pas le consommateur.

Proposition : Réduction du volume consacré aux constructeurs à 20m3, gratuité attachée au titulaire du contrat de branchement d'eau, appliqué à compter du 1^{er} novembre 2007.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

* Compteurs d'eau

La société Franc Bonhomme nous propose des compteurs d'eau avec émetteurs permettant de faire les relevés à distance. Un test est envisagé sur de nouvelles installations.

* Travaux rue de la Bascule et des Tilleuls

La nouvelle installation permettra de faire face aux besoins de l'hydrant situé vers le Centre de Vie. (Validation par les pompiers).

Appel d'offre pour ces travaux : 13 entreprises ont répondu, les offres vont de 145 000€ à 64 000€ h.t..

A l'issue du dépouillement la commission a retenu 3 appels d'offre :

- Nicod pour 64409,75 €
- SBM pour 80553,69 €
- Lacoste pour 84994,00 €
- Climent pour 84607,00 €

Nicod est écarté pour manque de références.

A été retenu SBM pour 80553,69 € h.t. avec un respect des délais.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

* Etude géothermique pour la rhizosphère

Le maître d'œuvre a lancé un appel d'offres pour l'étude géotechnique

- CE BTP pour 8300 €.
- Compétence Géotechnique pour 4865,09 €.
- Géotec pour 4800 €.

Le moins disant Géotec est retenu pour 4800 €.

Délibération : Vote pour à l'unanimité, sous réserve que l'entreprise ait intégré les difficultés d'accès.

* Intégration de nouvelles voiries

Il s'agit de faire l'intégration dans le domaine communal et de réserver les sommes pour le paiement des voiries acquises « Les Varennes » et « Les Bois de Chauenne »

Crédit pour couvrir les sommes dues :

Viré 10 € du compte 2118 vers le compte 2151.

Inscrire la valeur vénale des voies et réseaux de chacun des lotissements

- Varennes : 278 € paiement 1 €, subvention 277€
- Bois de Chauenne : 978 € paiement 1 €, subvention 977 €

Soit au total 1260 € viré du compte 2118 au compte 2151.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

*** Annulation d'un mandat de recette**

Délibération pour annuler un mandat de recette appelé à tort au Comité des fêtes pour 75€.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

*** Centre de Vie**

Demande de diagnostic pour la partie électrique (future mise aux normes et problèmes fréquents) ainsi que pour la partie chauffage (problème de fuites et régulation). Devis de la société Bellucci accepté pour 3990€.

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

*** Marché de bûcheronnage**

Entreprise Guinet retenue

- Abattage des grumes : 8 €/m³ HT.
- Débardage des grumes : 6 €/m » HT.
- Câblage : 60 € / heure.

Facture prévisionnelle : 200 €

Délibération : Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures cinquante.

Le Maire